



## **AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-478-1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominingue :

Que le 8 décembre 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2022-478-1 modifiant l'article 4 « Composition » et l'article 13 « Quorum et droit de vote » concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

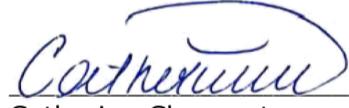
Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Web de la Municipalité à l'adresse [nominingue.ca](http://nominingue.ca).

Avis donné à Nominingue, le 10 décembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 10 décembre 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq (10 décembre 2025).

  
\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont